

**COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Compte-rendu - séance du 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien POIRET, adjoint au Maire.

Présents : Fabien POIRET, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Xavier HALUT, Bernard BARELLE, François BONTE, Claudette LASSELIN, Christian POIRET, Christine LUCIDARME, Catherine MILCENT VION, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART,

Excusés ayant donné pouvoir : Sonia VALLET pouvoir à Fabien POIRET, Florence THULLIER pouvoir à Xavier HALUT, Louis BENOIST pouvoir à Catherine MILCENT VION, Fabrice DERON pouvoir à Abdallah MOHAMMED,

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 9 juin 2023,
2. Non maintien dans le poste d'adjoint, suite aux retraits de leurs délégations,
3. Tarifs marché de Noël 2023,
4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,
5. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
6. Décision modificative n° 1,
7. Coup de pouce BAFA,
8. Coup de pouce PERMIS B,
9. Convention opérationnelle – Etablissement Public Foncier (EPF) - 11 rue Jean Jaurès,
10. Tarif pièce de théâtre,
11. Décisions directes,
12. Questions diverses.

Secrétaire de séance : Abdallah MOHAMMED.

1 – Adoption du compte-rendu de la réunion du 9 juin 2023 :

M. Fabien POIRET : Je vous prie de bien vouloir excuser Madame le Maire qui est souffrante et qui ne peut participer à ce conseil

Je vous propose l'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2023.

Avez-vous des remarques ?

M. HALUT : J'en ai simplement une. Etant absent ce jour-là, je ne prendrai pas part au vote de l'approbation du compte-rendu. Mais je m'étonne de l'absence de note sur les élections des délégués pour les sénatoriales. Ma question est simple. J'aimerais que Madame le Maire me réponde, mais malheureusement elle n'est pas là. Si tu peux me répondre ,

M. Fabien POIRET : Il y a eu un PV à l'issue des élections. Est-ce que tu souhaites qu'on annexe le PV au compte-rendu ?

M. HALUT : Le PV est une chose, je vais y revenir après, si vous voulez. Simplement, il est précisé dans la circulaire du 30 mars 2023, qui concerne les élections sénatoriales « les résultats de l'élection doivent être transcrits sur le registre des délibérations du conseil municipal ». Je ne vois pas la trace. « Signé par tous les membres du conseil municipal présents lors de la séance », il y a une petite erreur qui a été rectifiée par la suite parce que pour rappel, et là je vais revenir sur certaines choses qui concernent directement la publicité des actes, c'est que j'ai pu constater que l'on n'était pas du tout dans la mise en application de la délibération n°24 de 2022, qui précise que la liste des délibérations, à l'issue d'une réunion de conseil municipal, doit être publiée dans la semaine. Je ne vois aucune trace et je ne vois aucune trace notamment des procès-verbaux, sur le site internet. Donc, je m'étonne. J'aurais voulu avoir des réponses à ce sujet parce que oui, l'élection des délégués pour les sénatoriales a de fortes conséquences sur le 2^{ème} point qui arrivera juste après.

M. Christian POIRET : Oui, il est Président de séance, il n'est pas maire et il n'y sera pas, pour rassurer tout le monde.

L'objectif de valider le compte-rendu, c'est d'avoir les remarques. Donc, je pense qu'il faut prendre les remarques en compte et ça sera modifié au prochain compte-rendu. Il y aura la totalité de ce qui doit être sur le compte-rendu. Autrement, nous n'aurions pas à l'approuver si tout allait bien. C'est le but de l'opération.

Donc, la remarque est judicieuse, on en prend acte et au prochain compte-rendu, la modification sera faite.

Mme MILCENT VION : Je voudrais savoir Messieurs les Présidents, si ça a un rapport avec le fait que les résultats aient été retoqués par le préfet ? Les résultats étaient erronés, est-ce que c'est pour cela qu'il n'y a pas eu de compte-rendu ? Est-ce qu'il y aurait eu un compte-rendu après pour donner les bons résultats ?

M. Fabien POIRET : Pour répondre à ton interrogation, sur la partie préfecture, ce n'est pas le préfet qui a retoqué, c'est le Tribunal Administratif qui a fait un jugement, qui a jugé de la modification suite à une erreur sur un élément. Aujourd'hui, vous avez copie des courriers qui ont été adressés en recommandé, on a appliqué le règlement et le jugement par rapport à ça. Ça n'a rien à voir du tout avec le compte-rendu.

M. Christian POIRET : Nous ne sommes pas passés à une nouvelle élection non plus. Il y a plus de 100 communes qui sont repassées à de nouvelles élections, parce qu'il y avait un vice de forme dans la délibération de l'Etat.

Mme LAGANA : Juste une remarque : à partir du moment où nous avons une validation de la Préfecture, la question ne se pose pas parce que c'est via le Tribunal Administratif qui l'a validée, tu l'as précisé tout à l'heure. C'est ce qui prévaut, le reste est un formalisme, il me semble.

M. Fabien POIRET : Sur tout ce que Xavier évoquait, en effet, il faut que ça soit indiqué, donc ça sera indiqué et modifié. Sur le fait de ce que Catherine évoquait, sur le fait du jugement, je me réfère à la décision du juge et je respecte seule la décision du juge.

Je vous propose de passer au vote du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2023. Qui est pour ?

Qui est contre ?

Claudette

Qui s'abstient ?

Xavier, François, Catherine et Bernard.

ADOPTE

2 – Non-maintien dans le poste d'adjoint, suite aux retraits de leurs délégations

M. Fabien POIRET : Madame le Maire a pris la décision de retirer, en date du 13 juin 2023, les délégations et pouvoirs de signature de :

- Madame Florence THULLIER, 2^{ème} adjointe au maire, en charge des secteurs : vie associative, sorties familiales, sorties adolescents, accueil collectif des mineurs, sports et loisirs, culture, location de salles.

- Monsieur Xavier HALUT, 5^{ème} adjoint, en charge du cadre de vie, de l'environnement et de l'urbanisme.

L'alinéa 4 de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipule que : « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Concernant les modalités de vote, l'arrêté du Conseil d'Etat, 3^{ème} et 8^{ème} Chambres réunies, n°41 27 21 du 5 juillet 2018, précise que les délibérations du Conseil Municipal sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions, sont votées dans les conditions du droit commun, prévu à l'article L2121-21 du même code alors même que les délibérations relatives à la désignation d'un adjoint le sont dans le cadre des dispositions spéciales de l'article L2122-7 et L2122-7-2, qui imposent toujours le vote à bulletins secrets.

M. HALUT : Fabien, si ça ne te dérange pas, j'aimerais bien, étant concerné par la décision que vous allez prendre, j'aimerais bien m'exprimer. Je vais essayer d'être bref et concis.

Je m'exprime en mon nom. Même si j'ai procuration pour Florence, étant absente pour cause de vacances, je vais parler en mon nom.

J'avais prévu de demander des explications à Madame le Maire, parce que suite au recommandé que j'ai reçu le 15 juin, me retirant toutes mes délégations de pouvoirs et signatures, essayant de la contacter à plusieurs reprises, envoyé des messages écrits, envoyé un mail en mettant copie Monsieur Jakobowski, Directeur Général des services de la collectivité, aujourd'hui, je suis toujours resté sans réponse. Donc, j'ai essayé d'entrer en contact avec Christian, à plusieurs reprises. Il a essayé de me recontacter une fois. Voilà.

Fabien, nous avons eu l'occasion d'échanger, dans un cadre autre.

Mais ça tombe bien, parce que quelque part, ce que je vais dire, elle va pouvoir le lire. J'espère qu'elle ira mieux avec ce qu'elle va pouvoir lire et vous, vous allez pouvoir l'entendre.

Sur le motif de rupture de confiance :

Je ne vais pas revenir sur tous les débats qui ont animé depuis trois ans, ces années de mandat qui sont une première aussi pour moi, mais je pense avoir été clair et sincère.

Depuis le début, avec toi, Christian, assez clair. Madame le Maire m'a demandé d'être adjoint avec elle, j'ai accepté, tout en votant Bernard et il le sait, il en était bien conscient ce jour-là, pour être en toute transparence avec tout le monde et je le redis encore une fois. Maintenant, est-ce que cette décision est la sienne ?

Voilà. Ma question et là. Si vous voulez, vous pourrez y répondre tout à l'heure, au travers du vote. Parce qu'étant absent le 9 juin, pour des raisons peut être que certains connaissent, d'autres non, mais en tout cas des raisons professionnelles, ma procuration à Florence, que j'ai toujours donnée depuis le début pour les seules fois où j'ai été absent ; il y a ce résultat du vote. Ce résultat du vote, oui, qui interroge.

Ce résultat m'interroge pourquoi ?

Parce que ce résultat, voilà ma façon de voir les choses et quand surtout je suis allé voir le compte-rendu du Tribunal Administratif, ce résultat est une pure erreur administrative.

C'est-à-dire que oui, les suffrages exprimés, qui conditionnent tout, qui conditionnent la suite, ont été mal comptés. C'est une grave erreur pour une élection.

Il valait mieux que ce soit une élection sénatoriale, si ça avait été une municipale, ça aurait été peut-être un peu plus gênant.

Mais pour rappel aussi, le vote est à bulletin secret. Interprétation, interprétez le comme vous voulez, moi, je l'interprète aussi à ma façon.

Erreur de calcul dans les deux cas. Dans tous les cas dès lors que le groupe Vigilance avait décidé de déposer une liste, automatiquement il y avait quatre délégués titulaires et il y en avait un pour eux, automatiquement.

Quel que soit le vote, on va dire, que l'on va supposer, être celui de Florence, qui a voté en mon nom ce jour-là, est ce vote-là qui était déclaré nul ? Peut-être ! Est-ce que c'est le vote de l'un d'entre vous ? C'est une question que je me pose.

En tout cas, une chose est sûre, quand j'ai lu le compte-rendu et j'ai passé un certain temps à lire le compte-rendu, comme bon nombre d'entre vous et j'ai pris le plaisir à le lire, j'ai découvert à la page 12 « maintenant, ce soir », ce sont les paroles de Christian Poiret, « maintenant ce soir, le vote sénatorial a été d'une clarté énorme et je vais vous dire, j'en suis très content. Je vais quitter cette salle en étant très content de savoir sur qui je peux compter avec Sonia, et sur qui je ne peux pas compter ».

Aujourd'hui on est bien d'accord.

M. Christian POIRET : J'assume complètement mes paroles.

M. HALUT : Moi, ce qui me dérange là-dessus, je me pose la question, est-ce que c'est une manœuvre électorale, une de plus ? Est-ce qu'avec Florence nous sommes victimes d'une erreur administrative ? Je pense aussi.

Alors maintenant, je vous le dis clairement, vous pouvez décider. C'est clair pour moi, comme je pense que c'est déjà fait, mais je souhaiterais et là, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, que le vote se fasse à main levée. Parce que moi, il me semble important... on va dire, on est une équipe, au départ on était une équipe. Moi, à la demande de Christian, il m'a mis à ce poste-là. Moi, si Christian était venu me voir à la sortie de la réunion, s'il m'avait appelé et Christian, tu m'avais dit « je te retire la délégation », je t'aurais regardé dans les yeux et je t'aurais dit « il n'y a aucun problème ». Tu m'as amené-là, tu pouvais m'enlever, il n'y a aucun souci. Je pense avoir fait un travail en toute franchise, en toute honnêteté. Après, c'est votre choix. Je sais où je suis, je sais où je vais. Je n'ai aucune prétention. J'ai simplement de la franchise et du respect mutuel. J'aime les personnes avec qui je peux pouvoir échanger sans ce que vous voulez, je vais dire.

Mais moi, quand on va me regarder, aujourd'hui, je vous le dis clairement, je fonctionne comme ça, regardez-moi, soyez sincères sinon passez votre route. N'ayez pas peur si je ne vous dis pas bonjour, parce que voilà, je fonctionne comme ça.

Merci de votre écoute. Mais c'était mon ressenti, après, le choix se fera, mais c'est le mien, ce n'est pas celui de Florence.

Mme LASSELIN : Je suis totalement d'accord avec Xavier.

M. Fabien POIRET : Pour répondre à Xavier, simplement, sur la solution du vote, je respecte l'arrêté du Conseil d'Etat, de respecter un vote à bulletins secrets. Ça vous va ?

Nous allons donc procéder au vote par bulletins secrets.

Mme MILCENT-VION : Moi, je trouve simplement dommage que Sonia ne soit pas là pour s'expliquer. Parce que c'est un petit peu la politique de l'autruche. Effectivement, je rejoins Xavier sur le fait que cette « condamnation » arrive trois jours après les élections sénatoriales, ce qui est dommage. Par contre, si vous vous mettez à tirer dans votre propre camp, c'est quand même dommage parce que Xavier était quand même le seul qui faisait à peu près l'unité avant que Sonia soit élue maire, suite à toutes les discussions, pour être gentille, qu'il a pu y avoir. Et je pense que c'est dommage de se priver de deux adjoints qui sont compétents, qui ont fait leur boulot, dans la transparence et qui n'ont fait que donner leur voix à Bernard, qui, de toute façon maintenant, est dans la minorité. Donc, je ne vois pas pourquoi ils sont sacrifiés et je ne vois pas ce qu'on leur reproche. Donc, ce serait peut-être bien qu'il y ait quelqu'un, je pense que tu remplaces Sonia, donc tu dois avoir l'explication. Moi, je reste convaincue, comme Xavier, que c'est une décision que ne vient pas de Sonia, mais qui vient de la majorité. Alors, ayez le cran de lui dire ce que vous lui reprochez, au moins, qu'il ne reste pas dans l'ignorance.

M. Fabien POIRET : Simplement, juste pour répondre. Moi, comme Xavier l'a précisé, j'ai eu un entretien avec Xavier, j'ai rencontré Xavier, on a échangé sur le sujet. Les arrêtés ont été annexés, il y

a la décision et il y a le motif. C'est une décision de Madame le Maire, moi, je n'ai pas à revenir sur le motif de perte de confiance. Après, c'est un choix à aujourd'hui et le vote d'aujourd'hui fait que c'est au Conseil Municipal maintenant de se prononcer sur maintien ou non de Florence et de Xavier.

M. Christian POIRET : Je voulais simplement dire que la majorité du Conseil Municipal n'a pas besoin d'avoir de leçon sur ce qu'il faut faire et pas faire. C'est une majorité qui décide. C'est une majorité qui avance. Quand j'entends le mot « condamnation », quand on enlève une délégation, on n'est pas dans un tribunal. La qualité de Xavier n'est pas du tout remise en cause. Il a fait un travail pendant tout le temps où il avait cette délégation. Évitez les grands mots. Laissons à la justice le mot « condamnation » et non pas dans une assemblée comme la nôtre. Aujourd'hui, il y a un choix, le choix doit se faire. Ça vous dérange peut-être qu'aujourd'hui on ait un fonctionnement où on décide des choses. Ok ?

Vous êtes dans l'opposition donc vous être dans l'opposition. Ok.

Celui qui veut aller dans l'opposition va dans l'opposition. C'est à la majorité de définir la ligne de conduite et les habitants en feront leur avis et en 2026, nous aurons des élections et les habitants décideront qui ils souhaitent à la tête de cette commune.

Donc, évitez, si vous le voulez bien, dans vos déclarations, les grands thèmes du style « condamnation » pour une délégation d'adjoint. Il y a des choses dans la vie qui sont beaucoup plus importantes que ce genre de chose.

Mme MILCENT-VION : Les choses importantes, j'y reviendrai après parce que j'ai aussi quelque chose qui me tient à cœur et qui me touche de très près. Donc, on en parlera à la fin, si tu veux bien. Mais, effectivement, je trouve quand même que c'est bien dommage de se priver de compétences comme ça. Donc, moi, j'aimerais comprendre en fait et je trouve, je le redis, je trouve que Sonia n'assume pas. Christian, tu as occupé le poste, il y avait un souci, on en parlait. Je suis bien placée pour savoir que quand tu avais quelque chose à me reprocher, on en discutait. Après, tu dis que la majorité décide, mais avec toi, les sénatoriales ça a toujours roulé, il n'y a jamais eu de problème. Alors, tu vas me dire que je mélange tout, certes. Mais, peut-être heureusement qu'il y a des gens qui sont vigilants aussi.

M. HALUT : Je vais clore le débat. Je rejoins pleinement ce que Christian dit, quelque part. Mais une chose est sûre, Christian, tu ne me considéreras pas dans l'opposition parce que je ne serai pas dans l'opposition. Tu peux la qualifier d'opposition, la vigilance, c'est tout ce qu'on veut.

Moi, je te dis que clairement, je resterai Xavier, je serai Xavier.

Maintenant, il y a des choses qui vont me déranger. Aujourd'hui, Madame le Maire n'est pas présente, elle s'en excuse, elle est souffrante. Il va rester trois années. Pendant trois années, je vais être là. D'accord ?

J'entends bien qu'aujourd'hui, je n'ai toujours pas d'explication. La moindre des choses, c'est d'avoir une explication. J'espère qu'elle me la donnera, j'espère qu'elle vous la donnera, mais là, j'en doute. Et là, à ce moment-là, je serai toujours là.

Et là, c'est pareil, je vais revenir là-dessus, moi, je suis un technicien. Il y a eu une erreur administrative.

M. Christian POIRET : Il n'y a pas d'erreur administrative au niveau du vote. Quand il y a deux votes « blanc », les scrutateurs, depuis tout à l'heure j'ai du mal à comprendre ça, il y a une erreur de transmission avec la programmation et le programme de l'Etat, par rapport au nombre de voix exprimées, mais quand on a sorti dans l'urne, il y avait bien deux votes blancs. Autour de la table, c'est très clair, il y a deux votes blancs.

M. HALUT : Tu sais comment fonctionne un procès-verbal.

M. Christian POIRET : Oui.

M. HALUT : Il est signé par le secrétaire, il est signé par le Président du bureau de vote.

Rapport du Tribunal Administratif, visible sur internet pour tout le monde, il n'y a aucun souci.

Je constate tout d'abord, à l'examen du procès-verbal, que le nombre de suffrages exprimés a été calculé de façon erronée. C'est-à-dire que tu as un tableau, première case, en haut, tu inscris ton

nombre de votants, le nombre de nuls, le nombre de blancs et tu mets les suffrages exprimés. Tout le monde sait aujourd'hui, sauf si je me trompe, est-ce que le vote blanc est un suffrage exprimé ? Est-ce que le vote nul est un suffrage exprimé ?

Oui ou non ? C'est la question que je pose.

Abdallah, tu as signé le PV.

En effet, ce chiffre obtenu par la soustraction des déclarés nuls et blancs, par rapport au nombre de votants, 17, aurait dû être 15 et non 19. Et à partir de là, Christian, tout est faussé. C'est-à-dire que vous partez sur 3 délégués titulaires, 2 pour le groupe Vigilance et là, je ne sais pas comment s'est passé la réunion, mais là, ça part dans tous les sens, parce que tout le monde crie au scandale.

M. Christian POIRET : C'est simplement... il n'y a personne qui crie au scandale.

M. HALUT : Et c'est ce PV qui est envoyé.

M. Christian POIRET : Je vais simplement être très clair. Le Directeur Général des services, rentre les éléments au niveau informatique, ok. Il y a un beug informatique...

M. HALUT : Il n'y a pas eu de beug informatique.

M. Christian POIRET : Si, si.. et ça n'a rien à voir

M. HALUT : Tu veux que je te montre le PV qui a été affiché sur la porte ?

M. Christian POIRET : Ici, on a sorti deux bulletins blancs ou pas ? Dans la salle ici, est-ce qu'on a sorti deux bulletins blancs ?

Oui.

Après, ça a été une cuisine pour envoyer les résultats, mais il y a bien deux blancs. Donc, 5 pour le groupe Vigilance et 8 pour la liste de la majorité. Donc, il n'y a pas du tout d'erreur. C'est très clair. 8, 2, 5.

Voilà !

Après, c'est de l'administratif pur et je comprends que tu maîtrises bien l'administratif, étant Directeur Général des services. Mais ce n'est que de l'administratif.

Nous, ici, élus, c'est bien 5, 2, 8. On ne va pas plus loin.

La cuisine vous la faites en interne, c'est le boulot des techniciens, ok ? Mais c'est ici dans cette enceinte, on a tous fait le constat qu'il y avait 8, 5 et 2.

Après, vous faites la cuisine de savoir combien ça représente de représentants. Au Directeur Général des services de nous dire combien ça représente. C'était 3 et 2.

Après, l'Etat dit c'était 4 et 1. C'était 3 et 2, c'était 3 et 2, ça ne va pas nous empêcher de dormir !

Donc, si c'est 4 et 1 comme l'Etat l'a dit, et il a fait la modif à 4 et 1, c'est 4 et 1, voilà.

Attendez, je ne vois pas où est le ... La sincérité du scrutin existe. C'est sur ça que je veux insister.

M. Fabien POIRET : Vous ne parlez pas de la même chose.

M. HALUT : Ce que tu ne veux pas entendre, on va être clair, ce que tu ne veux pas entendre, c'est que ce soir-là, ce résultat, ça t'a mis hors de toi parce que tu étais dans l'idée de dire « ils nous ont trahi ».

M. Christian POIRET : Non.

M. HALUT : Tu le dis textuellement.

M. Christian POIRET : J'ai dit simplement qu'on retrouve le vote du vote du maire. On a retrouvé exactement le même vote. Attendez, j'assume complètement. J'ai retrouvé exactement le même vote et avant de venir dans cette salle, alors qu'ensemble, en réunion de groupe, tu es d'accord pour voter sur la liste majoritaire ...

*M. HALUT : D'accord sur quoi ? Ce jour-là, à la réunion du groupe majoritaire, on l'a évoqué avec Fabien, on évoque toute la stratégie, toutes les procédures. A un moment, qui évoque la possibilité, la faisabilité d'avoir le groupe Vigilance qui dépose une liste ?
Qui évoque ?*

M. Christian POIRET : Mais c'est toi !

M. HALUT : Ça sous-entend quoi ?

M. Christian POIRET : J'ai dit que c'était bien vu. Je n'y pensais pas, à ça.

M. HALUT : Ça sous-entend qu'automatiquement il y a un calcul à faire, il y a un calcul à préparer aussi.

C'est-à-dire qu'il faut tout envisager. Maintenant, je vais te dire parce que oui, ça se résume à ça, si tu vois, je dis bien « si » Florence est à l'origine du vote nul et qu'elle m'embarque dedans, c'est son choix. Je ne lui ai donné aucune consigne, moi, de vote. Si par contre, on avait voté avec le groupe Vigilance, là oui, ça aurait changé le résultat. Ça montre aussi quelque part cette transparence à notre niveau.

Maintenant autre cas de figure. Parce que oui, c'est pour cela que tout à l'heure j'ai parlé de manœuvre encore électorale, pourquoi pas un peu plus. Qui me dit que ce n'est pas une personne du groupe majoritaire ?

M. Christian POIRET : Tout est possible. Le groupe Vigilance a pu voter pour la majorité et la majorité pour le groupe Vigilance. Avec des si... On s'éloigne du sujet.

M. HALUT : Je ne m'éloigne pas, mais je vais clore le débat là-dessus, si tu veux, ça témoigne parfaitement ce que tu as dit ce jour-là. C'est-à-dire que ta décision et je te l'ai dit, je la respecte, mais tu aurais pu m'appeler et me le dire. Je respecte ta décision de dire qu'à ce moment-là, tu avais pris ta décision de m'écarter avec Florence et ça, il faut l'assumer. Et Sonia est incapable de me le dire. Comment voulez-vous qu'elle me le dise ?

Dans ces cas-là, il faut que tu viennes avec elle et on va s'expliquer.

M. Christian POIRET : Je vais vous dire, tranquillement, après on passe au vote, à l'issue du Conseil Municipal, on a fait une réunion de groupe et c'est là que la décision a été prise. On l'assume carrément.

On a fait la réunion de groupe, on a décidé, on a pris l'arrêté. L'arrêté, aujourd'hui, on l'entérine.

Pour moi ce n'est pas dur du tout, je l'ai dit tout de suite. Si tu prends mes mots de la dernière fois, je l'ai dit tout de suite, réunion de groupe, hop. On se décide ensemble, ce n'est pas Pierre, Paul ou Jacques qui ont décidé, c'est une décision commune et donc, on assume la décision commune d'un groupe majoritaire et voilà.

Je pense que c'est normal, on est responsable face aux habitants et nous prenons nos décisions ensemble.

Donc, ça fonctionne et c'est bien que tu sois là pendant les trois ans, moi, je trouve ça génial. Parce que tu apporteras ce que tu as à apporter.

Mais attendez, il n'y a pas que le poste d'adjoint. Il n'y a pas que les indemnités que vous connaissez bien, de ce côté-là, c'est ça qui vous intéresse. Il n'y a que ça qui vous intéresse, ce sont les indemnités, tandis que Xavier, c'était pas du tout son problème !

Xavier ce n'est pas son problème, vous, c'est le vôtre, depuis des années, le problème d'aller chercher de l'argent ! Je le dis ouvertement. Moi aussi je peux dire les choses. Il y a un moment où je peux les dire.

Xavier a toujours été en dehors de tout ça. Il l'a fait avec ses compétences et non pas pour un problème d'argent. Je voulais le dire parce que ça montre bien l'estime que j'ai pour lui.

M. Fabien POIRET : Le débat est clos. Je vous demande donc de passer au vote à bulletin secret et de se mettre en ordre de marche.

Nous allons procéder à deux votes.

Je vous demande donc de vous prononcer dans un premier temps sur le maintien ou non de Madame Florence THULLIER au poste de 2^{ème} adjoint.

Je vais demander à Catherine de la mairie et Vincent de régler l'émergence.

Au dépouillement, je vous propose de prendre le plus âgé et le plus jeune.

Bernard, oui ou non ?

Si tu ne veux pas, Louis Benoist n'est pas là, ensuite, ça doit être François. François ça va ?

François BONTE et la plus jeune c'est Chloé TAILLART.

Je vais vous appeler par ordre alphabétique pour vous rendre à l'isoloir et procéder au vote.

Premier vote uniquement pour Florence THULLIER.

M. Fabien POIRET procède à l'appel.

Bernard Barelle

Louis Benoist, pouvoir à Catherine Milcent

Bruno Boitel

François Bonte

Fabrice Deron, pouvoir à Abdallah Mohammed

Xavier Halut

Virginie Henning

Dominique Lagana

Claudette Lasselin

Christine Lucidarme

Catherine Milcent-Vion

Abdallah Mohammed

Christian Poiret

Fabien Poiret

Chloé Taillart

Florence Thullier pouvoir à Xavier Halut

Sonia Vallet, pouvoir à Fabien Poiret

L'ensemble des conseillers étant passés au vote, nous allons pouvoir passer au dépouillement.

François BONTE et Chloé TAILLART procèdent au dépouillement.

M. Fabien POIRET : Je vais procéder à la proclamation des résultats.

Nombre d'enveloppes dépouillées : 17

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Sur la décision de maintien ou de non-maintien dans le poste d'adjoint de Florence Thullier :

Maintien : 7

Non-maintien : 10

A la majorité absolue, Florence THULLIER n'est pas maintenue dans ses fonctions ;

Je vous demande maintenant de vous prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Xavier HALUT au poste de 5^{ème} adjoint.

M. Fabien POIRET procède à l'appel.

Bernard Barelle

Louis Benoist, pouvoir à Catherine Milcent

Bruno Boitel

François Bonte

Fabrice Deron, pouvoir à Abdallah Mohammed

Xavier Halut

Virginie Henning
Dominique Lagana
Claudette Lasselin
Christine Lucidarme
Catherine Milcent-Vion
Abdallah Mohammed
Christian Poiret
Fabien Poiret
Chloé Taillart
Florence Thullier pouvoir à Xavier Halut
Sonia Vallet, pouvoir à Fabien Poiret

L'ensemble des conseillers ayant voté, je vous demande de passer au dépouillement.

François BONTE et Chloé TAILLART procèdent au dépouillement.

M. Fabien POIRET : Je vais procéder à la proclamation des résultats pour le maintien ou non dans le poste d'adjoint de Xavier Halut.

Nombre d'enveloppes dépouillées : 17

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de bulletin blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour le maintien : 6

Non-maintien : 10

M. BONTE : Je suis atterré de ce qui se passe. Pour moi, un conseil municipal, sans parler d'opposition, c'est quand même un lieu d'échanges, un lieu de discussions, certes quelquefois peut être brutales, mais un lieu de discussions et là, je pense que l'on tombe dans quelque chose qui ne correspond plus à ce que je me représentais d'un conseil municipal.

On avait deux adjoints qui étaient quand même, je dirais, très bons dans leur domaine. Je le sais puisque j'ai suivi régulièrement, aux réunions de commissions avec Xavier, où les dossiers étaient parfaitement suivis, parfaitement préparés dans le passé, dans le présent et dans l'avenir.

Donc, là franchement, je ne comprends pas.

Qu'on nous taxe d'opposition, ce que je ne suis pas, à la limite je passe, j'y suis vigilant, pas opposé. Mais là, je pense que j'ai beaucoup de mal à l'accepter.

Et pour Florence c'est pareil, c'est quelqu'un qui faisait bien le job, qui était appréciée de tout le monde et c'étaient deux personnes qui n'étaient absolument pas dans le politique et dans l'opposition. Là, j'ai beaucoup de mal... Personne ne dit rien, personne ne discute, personne ne donne son avis.

Je pense qu'il y avait quand même des avis à dire. Certes, nous ne sommes pas aux réunions de groupe. On en a été exclus, donc je profite à chaque fois du conseil municipal...

M. Christian POIRET : Vous n'allez pas venir à nos réunions de groupe quand même !

M. BONTE : Je profite du conseil municipal pour dire des choses qu'on dirait en réunion de groupe.

M. Christian POIRET : Il n'y a plus un seul groupe, François ! Bien sûr, tu as raison, chacun peut s'exprimer. Mais il n'y a pas qu'un seul groupe, il y en a plusieurs maintenant.

M. BONTE : Non, à Lauwin-Planque, il y avait un seul groupe...

M. Christian POIRET : Ça, c'est le passé.

M. BONTE : Elus sur la même liste et avec le même objectif.

M. Fabien POIRET : Maintenant que le vote a eu lieu, juste une petite précision. J'ai juste oublié d'émettre la phrase « à la majorité absolue, Xavier Halut n'est pas maintenu dans ses fonctions », il faut que ce soit inscrit au PV.

Il convient maintenant de voter sur le maintien ou la suppression des sièges d'adjoints vacants. Nous en avons 5 actuellement donc conformément à la délibération DCM 2022-02, ce sera un vote à main levée.

Je vous propose donc, soit de supprimer les deux postes vacants ou soit de maintenir ces deux postes, donc, d'avoir 5 postes d'adjoint.

Pour le maintien des 5 postes d'adjoint, qui est pour ?

Qui est contre ?

3 votes contre : Catherine, Claudette, Bernard

1 abstention pour François.

3 – Tarifs marché de Noël 2023

M. Fabien POIRET : Je vous propose d'adopter les différents tarifs. Souhaitez-vous que l'on passe tarif par tarif ou avez-vous bien lu la délibération ?

Nous pouvons passer au vote directement ?

Qui est pour ?

A l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

M. Fabien POIRET : Au 1^{er} janvier 2024, changement de nomenclature en M57. Elle doit être généralisée au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales. C'est une demande de la Perception.

L'idée est d'avoir une homogénéité sur le plan budgétaire entre les collectivités territoriales et l'ensemble des EPCI.

Les règles budgétaires seront assouplies, il y aura plus de marges de manœuvre sur des mouvements de crédits, chapitre par chapitre, hors charges de personnel, dans la limite de 7,5 % d'autorisation donnée annuellement au moment du vote de budget.

Ça devient donc pour les communes de moins de 3 500 habitants, d'avoir une M57 abrégée.

Le Centre Communal d'Action Sociale devra également délibérer lors de la prochaine réunion sur le passage de la même nomenclature, donc budgétaire et comptable en M57.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

A l'unanimité, très bien. Je vous remercie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

M. Fabien POIRET : Je propose à Vincent d'expliquer cette délibération technique.

M. JAKOBOWSKI : Le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, de l'Etat, qui sert de référence pour la mise en place du régime indemnitaire dans les collectivités territoriales, pour la plupart des cadres d'emplois.

La collectivité fixe librement les plafonds de chacune des deux parts de régime indemnitaire. Indemnité de fonction, de sujétion, d'expertise pour l'IFSE et complément indemnitaire annuel, le CIA et fixe les critères d'attribution qui sont définis. Les montants maximaux sont déterminés par arrêté ministériel.

Pour le présent RIFSEEP, les cadres d'emplois des agents de la collectivité sont représentés. Les montants annuels sont au maxima, sauf pour les attachés et les ingénieurs, plafond trop élevé, donc réduit.

Le RIFSEEP a pour but de valoriser l'exercice des fonctions, les critères professionnels, l'expérience professionnelle, l'investissement des agents, leurs responsabilités, l'absentéisme et la manière de servir.

Les montants sont fixés par groupe de fonction, puis de manière individuelle par arrêté municipal. L'IFSE sera versé de manière mensuelle, le CIA versé en une ou deux fois, annuellement. Le présent document est révisable, évolutif et amené à repasser en Conseil municipal selon l'évolution de carrière des agents (obtention de concours, changement de grade, etc.). C'est un document qui fait 11 pages, découpé en deux grandes parties. La partie IFSE avec des groupes selon les fonctions, encadrements, technicités, sujétions particulières (page 3) avec tous les indicateurs. Page 4, ensemble des tableaux qui reprend l'ensemble des grades de la collectivité, les modalités de l'IFSE, la périodicité et les clauses de revalorisation, la date d'effet, les bénéficiaires de la collectivité. Partie B, complément indemnitaire, le CIA, qu'on nommait « la prime ». Deux critères prépondérants. Le B.a, concernant l'absentéisme. Le B.b, la manière de servir qui émanera de l'entretien professionnel. 50 % pour les deux parties. Vous avez également les différents tableaux avec les différents grades et les cadres emplois et globalement, les bénéficiaires sont les mêmes puisque c'est l'ensemble des agents de la collectivité.

M. Fabien POIRET : Je vous propose de passer au vote. Une question ?

M. BONTE : Lors de l'avant-dernier Conseil municipal, on avait parlé d'un audit externe, notamment pour l'analyse des postes et des différents personnels. Est-ce que c'est toujours d'actualité ?

M. Fabien POIRET : Aujourd'hui, nous sommes en train, justement, de retravailler l'ensemble des postes au sein de la commune, parce que nous devons passer prochainement au conseil des retraits de postes et des créations de nouveaux postes également. Par rapport à Thierry qui est parti en retraite, aujourd'hui son poste est toujours ouvert et donc, pour éviter de laisser la possibilité de positionner quelqu'un sur ce poste, ce sera un poste qui sera supprimé et d'autres qui seront recréés pour que l'on soit en lien entre les éléments.

M. BONTE : Par rapport à cet audit externe, il aura bien lieu ? Vous en aviez parlé à l'avant-dernier conseil.

M. Fabien POIRET : Un audit pourquoi, en fait ?

M. BONTE : Pour prendre du recul, être neutre par rapport à la définition des postes et par rapport à l'imputation de ce que l'on va donner à chaque personne. C'est quelque chose qui est hors du système, qui n'est pas perturbé, on va dire.

M. Fabien POIRET : Quand tu dis « donné aux personnes », c'est par rapport à la rémunération ?

M. BONTE : Oui, par rapport à la prime qui va être donnée. Je suppose que c'est ça la définition du poste, par rapport à ce qui va être versé.

M. Fabien POIRET : La prime de toute façon, elle sera donnée par rapport aux entretiens annuels. Par rapport à des objectifs que nous allons aussi demander au personnel et le choix de la rémunération se fait entre le N+1 et Madame le Maire, en fait.

M. BONTE : J'avais compris.

M. Fabien POIRET : C'est pour cela que je n'en comprends pas.

M. Christian POIRET : Si dans une commune ou une société où il y a 20 personnes, on pense à faire un audit externe sur le personnel, je crois rêver. C'est qu'on a de l'argent de trop pour payer un consultant. Les postes sont là depuis des années, ils sont en adéquation avec ce que les gens font. Ils ont des grilles de salaires définies par la réglementation, par l'Etat, les avancements, par l'Etat, pour en avoir signé des centaines et des centaines.

Quand j'étais aux affaires, quand une personne avait un concours, même si le poste n'était pas créé à Lauwin-Planque, on le crée, automatiquement. Attendez, ça, ça ne se trouve nulle part, il faut déménager, aller dans une autre collectivité pour avoir son poste. Nous, on le crée automatiquement pour que notre personnel fasse des formations, passe des concours, obtienne ces concours et puisse évoluer en termes de salaire et de carrière.

Donc, je ne vois pas ce qu'un cabinet extérieur va nous apporter de plus que ce que nous faisons aujourd'hui.

Je répète, on est une vingtaine de personnes dans la maison et aujourd'hui, on s'aperçoit également, mais ça, c'est peut-être une stratégie sur laquelle nous aurons l'occasion de discuter et de prendre des décisions, la sous-traitance est à réaliser en priorité. Moi, je suis très clair là-dessus.

Les gains, c'est dans la sous-traitance qu'on arrive à les faire. Comme dans d'autres collectivités, il m'arrive de les faire également.

Mme LAGANA : Je voulais avoir une précision, effectivement cette demande d'audit m'interpelle dans la mesure où on est dans une commune. Moi, je l'ai vécu en mutualité, mais là c'était dans le cadre drastique de suppressions de postes. C'est à double tranchant. Un audit évalue la charge et les moyens. Il calcule les ETP, il dit qu'il y a autant de charges, autant de moyens, c'est à double tranchant. On peut partir aussi sur des suppressions.

M. HALUT : Ce que j'entends, c'est moi qui en ai parlé de l'audit, lors d'une réunion. C'était à l'époque où nous avons échangé là-dessus avec Vincent. On ne parlait pas de cabinet privé. Il existe une entité qui est le centre de gestion 59. C'est simple, c'est à la disposition des communes. C'est un package, vous prenez, vous ne prenez pas. Une personne du centre de gestion peut venir, elle fait simplement un audit, discute avec Vincent, pour voir l'architecture, on va dire les pistes d'amélioration, ça s'arrête là. On n'est pas dans des perspectives du privé. Non. Arrêtez. Moi, quand j'entends des choses, je me dis... On est en collectivité. Une collectivité de 1 800 habitants. D'accord ?

M. Fabien POIRET : Ça veut bien dire, par rapport à ce que vous évoquiez, même si on fait venir le centre de gestion, ils peuvent évoquer le fait qu'on ait trop de personnels aussi par rapport à la masse de travail demandé, ou l'inverse. Ça veut dire qu'à un moment, il y aura des décisions à prendre sur ces postes-là. C'est-à-dire que l'on mettra en évidence le fait d'avoir beaucoup de personnels.

M. HALUT : Il peut y avoir un nombre supérieur de personnels, mais c'est un choix de la collectivité et après, on l'assume pleinement, ça en reste là.

M. Christian POIRET : Vous ne trouverez pas beaucoup de communes où il y a autant d'ATSEM dans les écoles. La qualité et je suis bien placé pour le savoir, quand même, quand je vois le nombre d'ATSEM que nous avons dans notre école, ça a été très volontaire. Pourquoi ? Pour qu'il y ait une qualité d'enseignement au niveau de nos enfants. Pareil au niveau de la cantine. On n'a pas de problème d'évaluation à ce niveau-là. Ce sont des choix politiques que nous avons faits à un certain moment.

M. Fabien POIRET : Comme à la limite le fait de faire venir le centre de gestion, moi, ça ne me pose aucun souci.

M. Christian POIRET : Je trouve que l'idée est très bonne, mais dans les deux sens.

M. Fabien POIRET : Après, il faudra prendre les décisions qui faudra.

Mme LASSELIN : C'est pour cela que Paul-Marie est parti, il a passé des diplômes, il n'a pas pu être augmenté.

M. Fabien POIRET : Après, s'il y a du licenciement, il ne faudra pas... Si on juge qu'il y en a trop et qu'on doit dégraisser la machine, on la dégraissera.

M. BONTE : Ça restera un choix municipal. Ce n'est pas le centre de gestion qui va dire qu'il faut licencier.

M. Christian POIRET : Si on fait une étude avec le centre de gestion, ... Quand on fait des études, on ne les fait pas pour les mettre dans le placard. Quand on veut enterrer un dossier, on m'a toujours appris qu'il fallait dire « on fait une étude ». Comme ça on fait une étude et le dossier est enterré pendant des années. Donc, on peut faire une étude, mais si l'étude montre qu'il y a des décisions à prendre, en plus ou en moins. Ok, on prendra les décisions. Autrement, ça ne sert à rien de faire l'étude pour faire le « fun ». On n'a pas besoin de faire travailler le centre de gestion pour rien non plus.

M. BONTE : C'est une aide à la décision. On l'utilise comme on veut.

M. Christian POIRET : Moi, je dis que lorsqu'on fait une étude, on suit l'étude.

M. Fabien POIRET : Surtout que ça peut mettre en évidence certaines choses, dans le bien ou le mauvais.

M. BONTE : On en avait parlé à l'avant-dernier conseil, et tout le monde me semblait intéressé par cet audit. Je suis désolé, mais ... On l'a évoqué, on passait des sujets, mais tout le monde avait l'air intéressé.

M. Christian POIRET : Mais la proposition est très bonne. Moi, je suis preneur, je suis vraiment preneur de cette proposition, mais par contre, on l'applique derrière parce qu'on ne fait pas une étude pour le fun, pour dire « non on n'est pas d'accord avec l'étude, on la met dans le tiroir ».

Si on fait faire une étude, on la suit.

Banco, on y va. On demande au centre de gestion.

M. BONTE : Si elle nous aide ...

M. Christian POIRET : Elle va nous la faire l'étude, on va avoir le compte-rendu de l'étude, François, et on appliquera le compte rendu de l'étude. Je ne peux pas être plus open.

M. BONTE : Elle nous aide à la décision.

M. Christian POIRET : Non, les décisions on les prend sans l'étude et on les a prises depuis des années. Donc, si on fait faire une étude, ça veut dire qu'on se cale sur le résultat de l'étude.

Si on fait une étude pour dire « non, on n'est pas d'accord avec eux..., ils disent des conneries dans l'étude, donc je ne vais pas l'appliquer... ».

Attendez, ce n'est pas ça. Si on fait une étude, on fait une étude et on la suit.

M. BONTE : Ce n'est pas du tout ou rien.

Mme HENNING : Personnellement je ne suis pas favorable, non pas parce que ce n'est pas intéressant de voir ce qui peut se passer, mais c'est parce qu'on a fait le choix depuis des années, d'avoir énormément de personnels. Donc, un centre de gestion qui vous le signale, on sera obligé à un moment donné... Je rejoins. Par contre, quand on fait une étude de quelque chose, il faut suivre les recommandations, ou alors on fait perdre son temps à tout le monde. Ce qui va se passer, c'est qu'il va y avoir une étude. Je pense qu'on a la chance d'avoir beaucoup de monde et que le résultat, on sera peut-être en moins qu'en plus de personnel et je trouve ça dommage, personnellement.

M. HALUT : La décision reste toujours à l'autorité territoriale. Dans une étude de maîtrise d'œuvre de travaux, ce n'est pas parce qu'il va mener son étude au bout qu'il va y avoir une décision de réaliser les travaux. Là, c'est le même principe. On est sur le volet personnel.

Mme HENNING : On ne fait pas travailler quelqu'un pour après dire « de toute façon, si le résultat n'est pas intéressant, je ne m'en servirai pas ». Ça me paraît aberrant. On ne fait pas faire des études à des gens pour le plaisir d'avoir des études.

M. HALUT : Je vais te dire, je vais le dire au micro. On reviendra sur ce sujet-là.

M. BONTE : Ça fait un an que l'on parle de la politique salariale de la mairie, je pense qu'on y est. On a pris des ATSEM pour l'école parce qu'on estime qu'il en faut. C'est un choix politique. On réduit le personnel au niveau des ateliers parce que tu préconises la sous-traitance, c'est un choix politique. Ce n'est pas l'audit qui va nous dire « attention vous n'êtes pas bons », « vous êtes bons ». L'audit va voir globalement comment on se situe. Ce sont nos choix après.

M. Fabien POIRET : Sur la partie, faire un audit via le centre de gestion, on fera l'audit du centre de gestion et on prendra la décision par rapport à l'audit du centre de gestion. Pas de souci.

M. BONTE : On fera l'audit et par rapport à nos choix, personnels.

M. Fabien POIRET : Par rapport aux choix de l'équipe municipale.

M. Christian POIRET : Je vais même rajouter, parce que ça m'amuse, par rapport au choix de la majorité ! Voilà !

M. Fabien POIRET : Je vous demande de passer au vote.

M. BONTE : Si tu veux, parce que je ne vois pas d'opposition ici.

M. Fabien POIRET : Je vous demande de passer au vote sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions et sujétions, expertise et engagement professionnel que Vincent vient de vous présenter. Qui est pour la mise en place du RIFSEEP ?

M. BONTE : Pour les problèmes d'absentéisme, c'est quelque chose qui est normalisé par rapport à l'ensemble des contrats dans toutes les communes ou c'est particulier à Lauwin-Planque.

M. JAKOBOWSKI : C'est exactement ce qu'on trouve sur le centre de gestion, ce qu'ils proposent, ce barème-là et c'est ce qui était pour la première partie, repris déjà actuellement.

M. BONTE : Par exemple, s'il y a une absence Covid, qu'est-ce qui se passe ?

M. JAKOBOWSKI : Ce sont les règles de l'Etat, un arrêt ordinaire.

M. Christian POIRET : Je connais bien la Covid moi, donc je peux parler... Quand on a la Covid, on reste à la maison, le mieux c'est de passer ces 4/5 jours tant qu'on est positif. Et la personne ne vient pas bosser et tout va bien. Et si elle peut faire du télétravail, elle fait du télétravail, il n'y a pas de sujet particulier, c'est comme une grippe. Du moment où on n'est plus positif, on peut sortir. Je te donne les infos, de temps en temps il faudrait peut-être aller regarder ce qui se passe !

*M. Fabien POIRET : Qui est pour la mise en place ?
Qui est contre la mise en place ?*

M. BONTE : ... Hors micro

M. Fabien POIRET : Ce sont deux choses différentes.

M. Christian POIRET : Il n'y a pas de délibération sur l'audit, il ne faut peut-être pas tout mélanger dans ce conseil. On décide sur une délibération. On ne décide pas sur une question. C'est comme dans

toute institution, pas de délibération, pas de décision. On ne va pas décider ça comme ça, on n'est pas au café du coin !

Je le dis ouvertement.

M. Fabien POIRET : On passe à la procédure de vote, s'il vous plaît.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Claudette et Catherine.

Mme MILCENT-VION : Je m'abstiens parce que, comme disait Christian, apparemment, il y a une vingtaine de personnels. Ça fait plus d'un an qu'on demande l'organigramme de personnels qu'on n'a toujours pas. Donc vingt personnes, je m'étonne. Et puis, la deuxième chose est surtout que ça va privilégier une certaine catégorie de personnels. Je trouve que le personnel est assez mal mené en ce moment, c'est mon avis personnel, ça n'engage que moi. Et je pense que le maire va privilégier encore toujours les mêmes et ceux qui ne rentrent pas dans les clous, ils sont pénalisés. Donc voilà pourquoi je m'abstiens. Tant que je n'aurais pas la certitude que tout le monde sera traité sur un pied d'égalité, je ne voterai pas.

ADOPTÉ

6 - Décision modificative n° 1 du budget

M. Fabien POIRET : Je vous propose d'approuver les virements de crédits suivants :

A la section de fonctionnement :

Sur le poste "dépenses imprévues", nous avons budgété en 2023, 193 000 €. Je vous propose de retirer 16 350 € pour intégrer 16 000 € sur les subventions fonctionnement des associations, autres personnes de droit privé. C'est une demande du Trésor de modifier l'imputation budgétaire sur le compte 6574 au lieu du compte 6042 des subventions de type coup de pouce vélo, BAFA et permis de conduire que vous allez avoir juste après.

Et ensuite, de passer 350 € sur les autres charges exceptionnelles, concernant un manque de crédit de 332,32 € sur la remise des prix du village en fête.

En section d'investissement :

Nous avons budgété sur l'opération 60 au compte 2152, sur la restructuration de la place de l'Europe, parvis de la mairie, 663 101,65€. Je vous propose de retirer 114 500 € sur cette DM 1 pour en imputer sur l'opération 76, parc salle des sports, réhabilitation à hauteur de 42 000 € correspondant pour une valeur de 27 938,47 € à la réalisation de la clôture à la demande du riverain pour la gestion du vis-à-vis par rapport au projet d'aire de jeu. Et également d'imputer la somme de 22 789,27 € pour le pavage de l'entrée qui était initialement prévu dans la restructuration de la place de l'Europe, parvis mairie, et pour faire un projet d'ensemble et continu, de l'intégrer à cet endroit.

D'intégrer également 72 500 € sur le compte 2152, opération 88, chaussée rues de la Paix et Vasco de Gama, dans le cadre de la réalisation de la venelle sur l'espace vert au niveau du cimetière, pour une valeur de 49 869,19 € et la réalisation de l'ensemble des trottoirs. Nous avons une subvention du Département pour la réalisation de la couche de roulement et donc, d'en profiter pour réaliser en même temps les trottoirs et d'avoir des projets d'ensemble, y compris le changement de l'éclairage sur les deux éléments.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. HALUT : Une, d'aspect pratique. Tu as dit que les deux décisions qui arriveront derrière sont liées à une décision modificative. Pour un côté pratique, il serait préférable d'abord d'avoir l'aval sur les deux décisions, même si je ne me fais aucun doute qu'elles seront validées et ensuite revenir sur la décision modificative.

M. JAKOBOWSKI : J'ai eu cette même réflexion, j'ai posé la question au Trésor Public, il m'a dit que vous ne pouvez pas voter quelque chose si les budgets ne sont pas prévus, donc voter d'abord la DM avant de voter les deux coups de pouce.

M. HALUT : Sur le côté pratique, à la Trésorerie c'est normal puisqu'ils sont payeurs.

M. Fabien POIRET : Je ne peux pas voter une délibération si je n'ai pas les crédits en fait.

M. HALUT : Je parle sur la séance. Là, tu vas nous demander de voter la DM alors que tu vas nous demander après de prendre une décision aussi sur les coups de pouce derrière, qui sont liés ...

M. Fabien POIRET : Mais aujourd'hui, c'est de l'argent dans une enveloppe en fait.

M. HALUT : On est bien d'accord, mais si ce n'est pas validé ?

M. Fabien POIRET : Dans ce cas, ce n'est pas grave, c'est de l'argent qui restera sur le compte. Je le considère comme ça. Aujourd'hui, c'est parce que je t'ai précisé que c'était coups de pouce BAFA et permis, pour que ça soit clair entre nous. Après, j'aurais pu te dire que c'est simplement sur des opérations que nous allons mener et passer au vote après.

M. HALUT : Sur une autre association en fait.

M. Fabien POIRET : L'idée pour moi était juste d'expliquer pourquoi on le mettait. Ça marche ?

M. HALUT : Ça marche.

M. Christian POIRET : Le surplus, on le retrouve au compte administratif. Il n'y a pas péril en la demeure, on ne va pas consommer la totalité.

M. Fabien POIRET : Pour moi, on peut ouvrir les crédits, pas de souci.

Qui est pour ?

Unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – Coup de pouce BAFA

M. Fabien POIRET : Comme j'ai beaucoup parlé, je vous propose que les deux prochaines délibérations soient expliquées par Virginie.

Mme HENNING : Je suis heureuse de vous présenter ça ce soir parce que ça fait un moment qu'on en a parlé.

Nous proposons un coup de pouce pour le BAFA à Lauwin-Planque.

La commune de Lauwin-Planque propose aux candidats, une prise en charge totale ou demi-prise en charge. Nous avons évalué après renseignements, soit 1200 euros ou 600 euros TTC, BAFA complet ou incomplet.

Les versements financiers seront effectués directement par la commune, après mise en concurrence, aux organismes formateurs agréés par l'Etat. A la validation du dossier par le stagiaire, il ne sera plus possible de changer d'organisme de formation. Une fois l'engagement pris et la convention signée, le bénéficiaire s'engage à aller au bout du diplôme, sous peine de devoir rembourser les frais engagés par la collectivité.

En compensation, le candidat effectue du bénévolat.

Il a deux possibilités, cumulables, modulables, soit du soutien scolaire et/ou aide aux travaux polyvalents.

Pour 1200 euros, 100 heures de soutien scolaire et/ou 100 heures de travaux polyvalents (désherbage, aide au marché de Noël, nettoyage urbain, aide diverses et variées à effectuer dans les 24 mois.

Pour 600 euros, mêmes conditions, mais 50 heures de bénévolat, à effectuer dans les 12 mois,

Aides cumulables avec celles de la CAF, MJC, Département, organismes, pôle emploi, etc...Aides cumulables avec le coup de pouce vélo, coup de pouce PERMIS B.

Les conditions pour bénéficier de cette aide :

- être Lauwinois,*
- conditions de revenus : sans,*
- âge requis : de 16 à 25 ans,*
- stages + perfectionnements à effectuer auprès de l'accueil collectif de mineurs de la commune de Lauwin-Planque.*

Budget alloué pour 5 (cinq) BAFA, jusqu'au prochain budget (2024) soit 6000 euros TTC, imputé sur le compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

L'idée serait de démarrer en octobre 2023 et que ce soit reconductible.

Je vous propose de valider ce projet en faveur des jeunes.

Vous avez par la suite tout le détail qui sera dans ce que nous allons communiquer auprès des Lauwinois pour qu'ils puissent s'inscrire.

M. BONTE : Le statut des jeunes, quand ils vont faire leur bénévolat, ça va être quoi ? Pour leurs heures travaillées.

M. Fabien POIRET : Bénévoles.

M. BONTE : Ça veut dire qu'ils peuvent dire à la limite, moi, je viens deux heures et c'est bon. Si on est bénévole... Ce n'est pas que je critique, je pose une question tout simplement.

Mme HENNING : C'est comme ça que ça se qualifie, c'est bénévole. L'action de compenser s'appelle du bénévolat.

M. BONTE : Ça veut donc dire que le nombre d'heures va être à son bon vouloir.

Mme HENNING : Non, il va signer une convention.

M. Fabien POIRET : Il a un contrat qui nous lie.

M. BONTE : On est calé à ce niveau-là ?

Mme HENNING : Oui, on est calé, on s'est renseigné sur l'expression, ça s'appelle vraiment comme ça.

M. BONTE : Médecine du travail, etc.

Mme MILCENT-VION : Quand on dit « conditions de revenus, sans » concrètement, un jeune qui vit chez ses parents, est ce qu'il peut y prétendre si les parents ont des revenus.

Mme HENNING : C'est tout nouveau, on fait des actions sociales, mais ce projet-là, c'est pour cela que ça me tient à cœur, c'est pour tout le monde. C'est comme le coup de pouce vélo, le permis, il y a beaucoup d'aides qui sont faites pour les gens qui sont en difficulté, elles sont cumulables. Mais là, pour le coup, à Lauwin-Planque, ils n'ont pas besoin d'être en difficulté. Mais pour ces opérations-là, je vous propose de ne pas avoir de condition de ressource, parce que faire son BAFA et le faire à Lauwin-Planque, ça ouvre des possibilités de formateur par la suite.

Mme MILCENT-VION : Comment vont être choisis les candidats ? Par ordre d'arrivée ? Il va y avoir un dossier d'étude ? Je vais prendre un exemple, si les parents sont tous les deux médecins et que tu as un enfant qui a un père au chômage ... comment ça se passe, c'est toi qui décides ?

M. Fabien POIRET : Ce n'est pas parce que les deux parents sont médecins que l'enfant ne peut pas profiter de l'action. Ce n'est pas parce que la personne est au chômage qu'elle peut profiter des actions. Aujourd'hui, c'est vraiment pour tout le monde. C'est dans l'ordre d'arrivée.

Mme HENNING : Après, dans l'ordre d'arrivée, mais dans le service de bénévolat qu'ils vont apporter. Le soutien scolaire, on ne va pas demander à quelqu'un qui est en 3^{ème} d'aider quelqu'un qui est en 3^{ème}, il faut être cohérent.

M. Fabien POIRET : Je propose de passer au vote.

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – Coup de pouce PERMIS B

Mme HENNING : Dans le même état d'esprit, la commune de Lauwin-Planque souhaite venir en soutien des jeunes qui le souhaitent afin de passer et d'obtenir leur PERMIS B, indispensable de nos jours pour se déplacer, travailler...

Les conditions d'accès :

Être Lauwinois (parents uniquement),

Conditions de revenus : sans,

Age requis : de 16 à 25 ans,

La commune de Lauwin-Planque propose aux candidats une prise en charge du PERMIS B à hauteur de 1 600 euros TTC comprenant :

- Frais de dossier,
- Cours de préparations au code en illimité,
- Présentation / Passage du code de la route,
- 30 h de préparation à la conduite,
- Présentation / Passage de la conduite,
- Bonus : 1 passage supplémentaire à l'examen du code ou conduite (si nécessaire).

Les versements financiers seront effectués directement par la commune aux auto-écoles de proximité, à choisir à la validation du dossier, plus possible de changer en cours.

On a sollicité dans un périmètre de 5 km, les auto-écoles de proximité, 4 ont répondu favorablement à ce partenariat.

Une fois l'engagement pris et la convention signée, le bénéficiaire s'engage à aller au bout du permis B, sous peine de devoir rembourser les frais engagés par la collectivité.

Engagement compensatoire / bénévolat :

Deux possibilités, cumulables : soutien scolaire et/ou aide aux travaux polyvalents.

Prise en charge (obtention dans les 12 mois) :

- Pour une prise en charge totale (1 600 euros ttc), 133 heures seront à effectuer,
- Pour une prise en charge partielle (800 euros ttc), mêmes conditions, mais 66 heures de bénévolat

Versements financiers directement à l'auto-école choisie par le jeune, suivant les conditions d'accès et de versements définis ci-dessus.

On a mis une petite nuance parce que certains peuvent avoir envie de payer une partie, parce qu'ils ont économisé, on ne sait jamais et dans ce cas-là, on leur laisse la possibilité pour ceux qui ont déjà le budget ou l'idée et ne pas devoir faire toutes les heures comme les autres.

Aides cumulables avec celles de la CAF, MJC, Département, organismes, pôle emploi, etc...

Aides cumulables avec : Coup de pouce vélo / coup de pouce BAFA.

Début de l'opération, en octobre 2023, reconductible.

Budget alloué pour 5 (cinq) PERMIS B, jusqu'au prochain budget (2024) soit 8 000 euros TTC, imputé sur le compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Je vous propose de valider ce projet.

M. Fabien POIRET : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Christian POIRET : Je voulais dire que c'était deux belles délibérations, accessibles à tout le monde et c'est une très bonne chose.

M. Fabien POIRET : Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Mme HENNING : Je voulais juste préciser que nous avons lancé le coup de pouce vélo et ça marche bien. On a déjà 3 Lauwinois qui roulent avec un vélo électrique. Je vous remercie aussi pour eux, c'est une opération qui commence à se mettre en place.

M. Fabien POIRET : Ça me permet également de préciser que la mairie s'est dotée d'un vélo électrique, pour le personnel, pour aller déposer les courriers dans les boîtes aux lettres. En plus, il loué au Syndicat mixte des transports.

M. HALUT : Tant qu'on est dans l'électrique, j'espère avoir la voiture électrique aussi en photo...

M. Fabien POIRET : Oui, tout à fait, ça peut être sympa.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – Convention opérationnelle – Etablissement Public Foncier (EPF) – 11 rue Jean Jaures

M. Fabien POIRET : Je vous informe que l'immeuble situé 11 rue Jean Jaurès est en vente.

L'ensemble d'une superficie de 500 m², situé au cœur du village, est un enjeu prioritaire pour la création d'un espace public majeur, regroupant les équipements municipaux, scolaires, le stationnement, etc...

Cet ensemble s'inscrit dans « l'Etude Cadre de Vie ».

Je vous propose de solliciter l'EPF en vue d'acquérir l'ensemble foncier et immobilier (L'opération est attachée au thème « revitaliser les centralités » du Programme Pluriannuel d'intervention 2020-2024 de l'EPF) et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention opérationnelle arrêtant les conditions de réalisation de l'opération, ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

C'est un portage par l'EPF en totalité sur ce bien, avec une part qui sera refacturée à la mairie en 2027 à valeur de 100 % de l'acquisition et de 20 % de la démolition.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. Christian POIRET : Il y a une délibération à l'agglo également, parce que c'est l'agglo qui porte l'EPF pour Douaisis Agglo dans sa globalité. Je dis cela pour que ça passe bien dans les services et qu'il y ait bien la délibération sur l'agglo.

M. Fabien POIRET : Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

A l'unanimité, très bien.

M. BONTE : On est sur quel délai pour cette maison ?

M. Fabien POIRET : Il faut acquérir, il y a toutes les études de démolition, de désamiantage, dépollution avant travaux. Après je pense qu'il y en a pour un an, deux ans, avant de voir quelque chose.

M. Christian POIRET : Avec l'EPF c'est très long, mais c'est normal, on a réussi à faire un exploit en leur faisant abattre les bâtiments de chez Renault, dans un délai record, mais parce que c'était une opération industrielle qui était importante.

M. Fabien POIRET : J'ai un planning dans la convention.

M. Christian POIRET : Il prendra un petit peu de temps, j'en suis persuadé, pour avoir un petit peu d'expérience avec l'EPF. Mais, pour gagner 88 000 €, il n'y a pas photo, on a le temps. Je vous rappelle qu'on avait fait la même chose avec les deux maisons qui se trouvaient juste où il y a la salle

de sport. Le devant de la salle de sport, c'est passé par l'EPF. Les maisons dans l'angle, où il y avait le giratoire, c'est passé par l'EPF. Il vaut mieux prendre son temps et économiser 88 000 € que de le faire soi-même.

M. Fabien POIRET : Juste à titre d'information à titre de planning prévisionnel, sur la convention, ils évoquent une acquisition entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, études préalables aux travaux entre le 1^{er} octobre 2024 et le 1^{er} octobre 2025 et des travaux prévus entre le 1^{er} octobre 2025 et le 1^{er} avril 2026. C'est très large.

M. Christian POIRET : C'est une chance d'avoir l'EPF dans le Nord-Pas de Calais, on y a rajouté l'Aisne il n'y a pas très très longtemps, mais c'est une chance parce que ce sont des financements qui ont été diminués, donc ils n'arrivent pas à passer toutes les opérations. On nous demande de faire de la zéro artificialisation nette dans les années qui viennent donc l'EPF a de plus en plus de bâtiments à abattre pour refaire des constructions dessus. Donc, c'est normal que les délais s'allongent, il faut prendre son temps là-dessus.

10 – Tarif pièce de théâtre

M. Fabien POIRET : Une pièce de Boulevard légère et drôle en Ch'ti intitulée « Chérie..., ton frère veut m'épouser », sera jouée le dimanche 26 novembre 2023 à la salle de sport.

Elle est interprétée par 2 comédiens de Lille : Maud Persyn et Saverio Maligno.

Le coût de revient de la prestation est de 1 750 €.

Je vous propose de fixer l'entrée à :

- 5 € pour les adultes
- gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Mme LASSELIN : Pourquoi quand Florence était adjointe on avait augmenté tous les prix et là on les baisse ?

M. Fabien POIRET : Je ne vois pas comment on peut baisser un prix qu'on n'a pas... On est en train de voter un prix.

Mme LASSELIN : Là, je vois que c'est à 5 €. Elle avait augmenté tous les prix et maintenant on baisse les prix. On revient aux prix qu'on faisait avant.

M. Fabien POIRET : Sachant que là, il n'y a pas de bus, c'est juste une pièce de théâtre.

Mme LASSELIN : C'est comme la soirée œnologique, on l'a passée à 25 € au lieu de 5 €. Avant on la payait 5 €.

M. Christian POIRET : Il y a des choix à faire, il y a de l'inflation aussi quand même et les recettes de la commune, la dotation globale de fonctionnement n'est pas indexée sur l'inflation. C'est bien ça le problème. Si c'était indexé sur l'inflation, ça changerait complètement la donne au niveau des recettes. Nous avons des dépenses supplémentaires et des recettes inférieures de l'Etat.

Heureusement que nous avons des recettes des entreprises et tant que j'y suis, on va améliorer le score au niveau des entreprises, on a des rôles supplémentaires sur 2020/2021/2022 et 2023. On les passera au compte administratif.

M. Fabien POIRET : Ça me permet juste de rebondir sur un point, que ce n'est pas parce que nous avons des rôles supplémentaires que nous devons dépenser à outrance.

M. Christian POIRET : On est d'accord, mais avoir des rôles supplémentaires c'est bien aussi.

M. Fabien POIRET : Mais je préfère le préciser.

M. Christian POIRET : Mais les rôles supplémentaires, ça veut dire qu'on bosse également pour aller les chercher. Ils n'arrivent pas tout seul.

Mme MILCENT-VION : Ça m'interpelle parce que ça se joue à la salle de sport. Sonia nous avait dit qu'elle ne serait utilisée que pour le sport. Est-ce que ça va dériver en salle de spectacle de façon ... ?

M. Fabien POIRET : Je te rassure, ça ne sera pas le Zenith, ça ne sera pas le Pévèle Aréna non plus, c'est simplement qu'à cette date-là, la salle des fêtes est utilisée et qu'on n'a pas voulu retirer l'association qui était dedans. De ce fait, exceptionnellement, ça se fera sur la salle des sports.

Mme MILCENT VION : Et par contre, pourquoi Sonia n'a pas pris une décision directe là-dessus ?

M. Fabien POIRET : Parce que la pièce de théâtre est au 26 novembre et comme nous sommes en avance, nous pouvons poser directement...

Sinon, nous aurions pu le passer en décision directe, mais nous avons aussi envie de partager sur le sujet.

Qui et pour ?

Abstention pour Claudette.

M. Christian POIRET : C'est bien d'avoir une délibération comme cela, ça permet à chacun de s'exprimer. C'est mieux qu'une décision directe.

ADOPTE

11 – Décisions directes

M. Fabien POIRET : Je vous informe des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délégation qui a été donnée à Madame le Maire, par délibération en date du 22 février 2022.

Décision directe n° 2023-07 en date du 11 septembre 2023 :

Tarif sortie familiale du 15 octobre 2023 parc Bellewaerde à Ypres en Belgique.

20 € (tarif unique) – 0 € (moins d'un mètre)

Le coût de revient à la commune est de 45 € transport compris/personne.

Mme MILCENT-VION : Là, on ne compte pas de bus, on est d'accord, vu qu'on prend 50 %. Sonia nous avait dit, au préalable, qu'elle prendrait le bus dorénavant dans le prix de vente de billets.

M. MOHAMMED : Les prix sont donnés par les autocars Douaisiens donc le bus est inclus dedans.

M. Fabien POIRET : C'est écrit, transport compris, vous n'avez pas bien lu.

Mme MILCENT-VION : 45 € transport compris, on est à moins de 50, c'est ce que ne voulait plus Sonia, donc je m'étonne simplement. Je pose la question, mais elle n'est pas là pour me répondre, malheureusement.

12 – Questions diverses

M. Fabien POIRET : Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Mme MILCENT-VION : J'ai deux petites choses qui me tiennent un petit peu à cœur donc excusez-moi si j'ai un petit peu d'émotion.

Je voulais simplement ce soir rendre un hommage à Philipo, qui nous a quitté en juillet, ça, c'est à titre personnel. Je pense qu'on aurait pu lui faire une petite minute de silence, ça aurait été sympa. Mais bon ! Je regrette que Philipo nous ait quitté.

Et une autre information, j'aimerais ajouter cette information au compte-rendu du jour, parce que j'ai été victime d'une agression hier. J'ai un coup de pistolet à billes qui a été tiré dans ma baie vitrée, que je viens de changer. Heureusement pour nous, personne n'était dans la pièce donc je n'ai pas eu de blessé. Donc, inutile de vous dire que je ne compte pas vivre dans la crainte dans notre village. J'ai bien sûr porté plainte, forcément. Donc, je voulais savoir si à votre niveau vous aviez eu écho de ce genre de pratique actuellement dans le village et si vous comptiez faire quelque chose pour avoir un

petit plus de sécurité, parce que si on en vient à des coups de pistolet à billes, je ne sais pas ce qui va m'arriver prochainement. Voilà, au moins, le conseil municipal sait ce dont j'ai été victime hier.

M. Fabien POIRET : Nous n'avons pas eu de retour, nous, à la mairie, de cet incident. Là-dessus, aujourd'hui, nous sommes en train de réaliser une étude de positionnement de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune. Ça ne règlera pas ce problème parce qu'aujourd'hui, nous n'allons pas pouvoir faire ce genre de chose. Beaucoup d'incivilités sont de plus en plus présentes. C'est clair.

Aujourd'hui, nous nous dirigeons vers la mise en place de caméras aux entrées de la commune pour notamment prendre les plaques des gens et les suivre sur la commune, directement, les entrées, les sorties. Et principalement dans un premier temps sur les bâtiments communaux et les zones type places, parvis et autres.

Après, c'est regrettable, ça se produit de plus en plus, c'est clair, mais aujourd'hui c'est un élément qui a lieu aussi dans l'ensemble du Douaisis et on se rend compte aussi que sur l'ensemble des communes, notamment sur Sin le Noble, je prends des exemples parce que j'ai eu l'occasion de discuter avec le maire récemment, sur l'ensemble des incivilités, le maire de Sin le Noble a quand même remis l'éclairage public sur sa commune dû à l'ensemble des problèmes qui pouvaient y avoir. Ça sera peut-être quelque chose, à un moment, à réfléchir et à rediscuter, regarder la possibilité oui ou non de remettre l'éclairage public le soir ou pas et de retravailler sur ce genre de chose. Nous sommes ouverts là-dessus.

M. Christian POIRET : Je voudrais revenir sur notre regretté Philipo et dire surtout que dans la confiance, nous avons été à côté de la famille et sans l'étaler. Nous avons fait ce qu'il fallait. Et, l'ancien maire lui a rendu hommage et je pense que c'était le moment par rapport à aujourd'hui. C'était dans l'église qu'il fallait lui rendre hommage. Je voulais simplement dire ça. Ce n'est pas quand on étale les choses, et je sais que tu as travaillé et que tu as fait ce qu'il fallait avec son fils, avec qui tu as fait du judo. Je ne ferai pas de commentaire supplémentaire, mais je pense que voilà... Je voulais remettre, excusez-moi, l'église au milieu du village.

M. BONTE : Au dernier conseil, il y a deux décisions qui ont été repoussées. Le paiement d'un tableau pour les ateliers des couleurs et la subvention pour l'association "Bonne humeur et détente", pour l'association. Ce sont deux décisions qui n'ont pas été discutées et qui ont été reculées à peut être aujourd'hui, donc je pose la question pour savoir où ça en est.

M. Fabien POIRET : Ces deux points ne sont pas aujourd'hui à l'ordre du jour. J'ai eu l'occasion d'échanger avec l'association devant toutes les associations, où je leur ai dit la vision que j'avais sur cette subvention. Il y avait deux représentants de l'association.

Aujourd'hui, comme on a précisé, sur la partie de subvention, il y a les dossiers qui vont partir prochainement en vue de l'attribution des subventions qui seront débattues en conseil municipal lors du vote du budget. Il faudra, s'ils le souhaitent, faire une demande à cette occasion.

M. BONTE : Et donc le vote a lieu quand ? Avant le budget ? Ok.

Mme LASSELIN : Mais pourquoi Madame le Maire n'a jamais voulu recevoir l'association ? Elle est experte de la communication, mais on ne la voit jamais !

M. Fabien POIRET : Je suis désolé, mais je ne suis pas Madame le Maire, je ne peux pas répondre à sa place.

M. Christian POIRET : Je voulais rajouter, sur ce côté association. Je regarde un peu toute la com qui est faite sur certains sites, Facebook et compagnie. Ça me laisse un peu sourire. Je me rappelle, ça fait un peu ancien combattant, mais en 92, j'ai créé une association. Je l'ai financée tout seul. Personne n'est venu me donner de l'argent pour faire fonctionner mon association. Donc, on a des choix à faire.

Il faut arrêter de dire les choses à moitié dans un conseil municipal comme celui-ci.

Vous n'allez pas me dire que ce n'est pas une association politique. Vous n'allez pas me dire ça. Je regarde les personnes qui sont dans l'association et ce ne sont pas ceux qui sont dans la majorité. Mais, c'est l'ensemble des personnes qui sont en dehors de la majorité. Ne nous prenez pas...

Attendez, il faut qu'on se dise les choses un jour. Il ne faut pas nous prendre pour des pigeons de l'année.

Aujourd'hui, vous allez nous demander de subventionner une association qui va se servir de l'argent de la collectivité pour nous taper dessus. Excusez-moi, je ne voterai jamais dans ce conseil municipal, une subvention pour cette association et avec ce qui est sur les réseaux sociaux et tout ce que je vois, ... Maintenant, on va voir la cagnotte comment elle va évoluer, il y a la cagnotte, elle est belle, mais elle n'augmente pas beaucoup. Je ne vois même pas les adhérents qui mettent de la tune dans la cagnotte. Mais il faudrait aller chercher... Je dis surtout tout ça pour la presse, de regarder qu'une association fait une cagnotte. S'il y a un besoin dans une association ; il y a beaucoup de personnes qui souhaitent y aller, ils vont financer leurs cotisations et ils vont mettre 20 €, 50 €, 100 €. Mais là, ça fait des semaines qu'il y a la cagnotte et on est à 205 € !

Ne nous prenez pas, je vous dis, pour des pigeons de l'année !

Je suis très clair, je le dis très clairement parce qu'on va arrêter de jouer. Je me la joue tranquille. Ça sera comme ça. Point !

On va laisser Fabien mener les débats, mais en ce qui me concerne, je voulais vous dire les choses. Parce qu'à un moment, je deviens peut-être un sage, avec l'âge, mais je vois clair et quand je vois clair, je le dis.

Maintenant, celui qui est content, c'est bien, celui qui n'est pas content, c'est la même chose.

Mme LAGANA : Je m'interroge. Logiquement, un projet, quand il est bien construit, il est mûri depuis de nombreuses années ou de nombreux mois. Moi, je me pose la question de savoir pourquoi, d'un seul coup d'un seul, cette association a eu nécessité de se créer alors que le besoin existait certainement depuis bien longtemps.

On ne se préoccupe pas du bien-être des habitants du jour au lendemain !

M. BONTE : On n'a pas le droit de dire ça. Les filets d'argent...

M. Christian POIRET : Pourquoi ils ne nous ont pas donné leur bilan, les filets d'argent... ?

Mme LAGANA : Ils ont changé d'avis, ils font ce qu'ils veulent.

M. BONTE : Pour moi, ton discours n'est pas entendable. Tu parles de l'association...

M. Christian POIRET : Et je tiens à ce que ce soit dans le compte-rendu, que ce soit publié, que tous les habitants aient bien l'info. Moi, ça ne me pose pas de souci. Attendez, dans ce village, on peut se dire les choses et j'assume les choses.

M. BONTE : Un conseil municipal, c'est fait pour ça.

M. Christian POIRET : Donc, je suis transparent.

M. BONTE : Je te dis que ton discours n'est pas entendable.

M. Christian POIRET : Il n'est pas entendable par toi, seulement, s'il te plaît. Mais il est entendable par beaucoup d'habitants et ne pensez pas que les habitants ne sont pas en train de regarder ce qui se passe. Ne pensez pas.

M. BONTE : Je ne pense rien.

M. Christian POIRET : Nous aussi, donc parlons aux habitants.

M. BONTE : Tu parlais de l'association Réussir Lauwin-Planque, ce n'est pas du tout le même contexte. Je le connais bien puisqu'on était à deux, on était ensemble. Maintenant, on fera peut-être le point de voir les gens qui sont dans l'association et qui y viennent pour se détendre et pour s'amuser et tu verras peut-être les noms et tu vas te rendre compte que ton opposition, elle est fictive. En fait, tu te crées une opposition, j'ai l'impression. Je ne comprends pas ton discours.

Mme LASSELIN : Christian, avant de commencer l'association, ils sont allés trouver Sonia qui avait donné son accord, ils n'avaient pas encore fait l'association. Ils font l'association et après, tu as changé d'avis. C'est toi qui as donné ton avis et pas personne d'autre.

M. Christian POIRET : Vous êtes opposés au conseil municipal. Vous êtes sortis volontairement du marché de Noël.... Les débats, c'est nous qui le faisons...

Mme LASSELIN : Parce qu'on n'a pas le droit de sortir du marché de Noël ?

M. Christian POIRET : Si, si tu as le droit. Mais c'est la même équipe. Mais dites-moi, c'est la même équipe. Ne nous prenez pas, je vous dis, pour des personnes qui ne réfléchissent pas.

Mme LASSELIN : Arrête, il y avait plein de personnes qui sortaient seules, il n'y avait rien, rien, rien.

M. Christian POIRET : J'ai fait combien de campagnes électorales ?

Mme LASSELIN : Peut-être, je n'en disconviens pas.

*M. Christian POIRET : Et j'en ai gagné combien ?
Voilà, donc je ne suis pas un enfant de chœur. Ok.*

Mme LASSELIN : Tant mieux, si bien c'est la parole unique, on n'a pas le droit de parler ?

M. Fabien POIRET : Je pense que le débat sur ça est clos. Est-ce qu'il y a une autre question diverse ?

Mme LASSELIN : Le gouvernement donne la possibilité à travers un décret en date du 31 juillet, de verser une indemnité inflation. Les agents territoriaux sont exclus du principe d'obligation de versement de cette prime, car c'est à l'appréciation des collectivités territoriales.

Aujourd'hui, nous pouvons apporter un soutien à nos agents qui subissent, comme les fonctionnaires d'Etat ou hospitaliers, cette inflation, avec des moyens financiers très affaiblis. Qu'allez-vous faire pour soutenir nos agents ?

Bien sûr, leurs primes de fin d'année vont être versées, mais l'indemnité inflation peut venir en excédent et de façon exceptionnelle.

M. Fabien POIRET : Je te remercie. C'est une belle publication. Tu n'étais pas obligée de nous la lire, car nous l'avons reçue et bizarrement, nous l'avons reçue du syndicat de la commune. Donc, si tu ne fais pas partie de l'opposition, c'est bizarre parce qu'on a eu les mêmes mots du syndicat de la commune. Je te remercie, je peux t'applaudir.

Donc, tu pourras remercier le secrétaire général de te l'avoir communiquée et je voulais juste dire que je n'étais pas « con » et qu'il n'y a pas de souci.

Est-ce qu'il y a une autre question, plus intelligente ?

Pas d'autre question ?

En fait, je voulais juste préciser une chose, par rapport à ce que tu évoques. Si le personnel n'est pas content, à Lauwin-Planque, il y a 36 000 communes en France...

Ce que je trouve simplement bizarre, c'est que les agents, selon ce que vous dites, râlent, mais ils ne partent pas. Moi, j'incite vraiment le personnel qui n'est pas content, à partir.

Dans une société privée, si vous n'êtes pas content, vous partez et là, je conseille vraiment, mais je veux que ce soit écrit, que la personne qui n'est pas contente, elle s'en aille.

Mme LASSELIN : Paul-Marie est parti, c'est ce que je disais tout à l'heure, parce qu'il disait qu'il pouvait avoir des postes, il était monté de grade, mais il ne pouvait pas avoir le salaire, donc il a dû partir.

M. Fabien POIRET : Ce qui m'inquiète juste, c'est que je ne voudrais pas parler de Paul-Marie sans qu'il soit là parce que je pense qu'il n'a pas la même vision que toi et nous et que c'est sa propre vision, à lui, que je respecte. Et s'il est parti et aujourd'hui, pour voir comment il est ; il a l'air des plus heureux. Je dis bien « il a l'air ». Donc, si d'autres personnes de l'atelier et autres le souhaitent, sincèrement, je les invite vraiment à le faire. Ils seront les plus heureux du monde.

Mme MILCENT-VION : J'attaque un autre sujet. Une simple petite question. Pourquoi il n'y a pas eu l'ordre du jour sur le « toutes boîtes », qui a été distribué, pour le conseil municipal ? D'habitude, on a l'ordre du jour. Est-ce que c'est un choix que vous faites ?

M. Fabien POIRET : C'est un choix d'économie de papier.

Mme MILCENT-VION : Bien sûr ! Ce n'est pas un souci de transparence ?

M. Fabien POIRET : Pas du tout.

Mme MILCENT-VION : On n'est pas des lapins de six semaines, quand même !

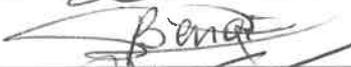
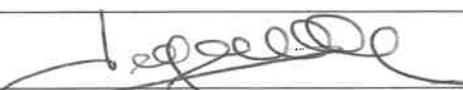
*M. Fabien POIRET : Tu as ma réponse.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ?
Je vous propose de clore le conseil municipal.*

Fin du Conseil municipal à 21 heures 01.

Liste des délibérations :

DCM 2023-27	Maintien ou non maintien dans le poste d'adjoint, suite aux retraits de leurs délégations
DCM 2023-28	Tarifs du marché de Noël
DCM 2023-29	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
DCM 2023-30	Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
DCM 2023-31	Décision modificative n°1 au Budget 2023
DCM 2023-32	Tarifs pièce de Théâtre du 26 novembre 2023
DCM 2023-33	Convention opérationnelle – Etablissement Public Foncier (EPF) – 11 rue Jean Jaurès
DCM 2023-34	Coup de pouce PERMIS B
DCM 2023-35	Coup de pouce BAFA

Liste des membres du Conseil Municipal :

VALLET	Sonia	
POIRET	Fabien	
THULLIER	Florence	
MOHAMMED	Abdallah	
HENNING	Virginie	
HALUT	Xavier	
BARELLE	Bernard	
BENOIST	Louis	
BONTE	François	
LASSELIN	Claudette	
POIRET	Christian	
LUCIDARME	Christine	
MILCENT VION	Catherine	
DERON	Fabrice	
LAGANA	Dominique	
BOITEL	Bruno	
TAILLART	Chloé	